

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

Séance du 05 octobre 2017

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-neuf septembre deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean Claude DE SOUZA, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Zaïha NEDJAR	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Karina KELLNER
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
M. Jean Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL à l'affaire 9 et à partir de l'affaire n° 11
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Nicolas STIENNE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

Mme Nicole RIOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Khader ABDELLALI

Se sont absentés en cours de séance :

Mme Fatima DRIDER à l'affaire n° 8
M. Jean Claude DE SOUZA à l'affaire n° 9
Mme Karina KELLNER aux affaires n° 10 et 11
Mme Khalida MOSTEFA SBAA à l'affaire n° 19

Ont quitté définitivement la séance :

M. Jean Claude DE SOUZA à partir de l'affaire n° 11

Secrétaire de séance : M. Larbi LEBIB

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ Monsieur Larbi LEBIB, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal extraordinaire du 30 juin 2017.

Affaire n° 3 - Convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la numérisation et la mise en ligne par l'intermédiaire de l'organisme "FamilySearch", des registres paroissiaux et d'état civil pour la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur : François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) et **1 abstention** (M. Olivier MATHIS)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains pour la numérisation des registres paroissiaux

et d'état civil pour la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Affaire n° 4 - Principe de recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **9 abstentions** (M. Francis MORIN, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat).

ARTICLE UN : APPROUVE le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire ou son représentant à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411- 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à mener les négociations avec les candidats qui seront retenus par la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

Affaire n° 5 - Marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Ville de Stains - Lot n° 3 : vêtements et protections pour la Police Municipale

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n°3 (vêtements et protections pour la Police municipale) du marché public relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle avec la société GK PROFESSIONAL, sise 55 rue Joseph-Marie Jacquard - 60740 SAINT-MAXIMIN, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 22 000,00 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice

correspondant

Affaire n° 6 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à Plaine Commune

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le reversement à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune d'un montant de 50 562,00 € correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2016.

Affaire n° 7 : Appel à projet pour le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD 2017) - volet vidéo-protection

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE le projet programmé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD 2017) tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

Opération d'investissement 2017	Montant HT	Montant TTC	Montant Subventionné	Taux
Extension du système de vidéo-protection	39 472	47 366	19 736	50%
TOTAL INVESTISSEMENT	39 472	47 366	19 736	50%

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD 2017) pour le projet programmé ci-dessus, et à signer tout acte (y compris l'éventuelle convention d'attribution) relatif audit projet qui sera financé dans le cadre du FIPD 2017.

Affaire n° 8 - Zone d'aménagement concerté des Trois Rivières : Compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour l'opération d'aménagement « Site DUCO HOECHST - quartier des Trois Rivières », arrêté au 31 décembre 2016.

Affaire n°9 - Garantie d'emprunt à la Maison du Cil

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 4 597 981 euros souscrit par l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt N°63128, constitué de 2 Lignes de Prêt, exposées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHARE	PHARE Foncier
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5174269	5174268
Montant de la Ligne du Prêt	3 657 575 €	940 406 €
Commission d'instruction	2 190 €	560 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,35%	1,35%
TEG de la Ligne du Prêt	1,35%	1,35%
	Phase d'amortissement	
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%	0,6%
Taux d'intérêt	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
	Amortissement	Amortissement

Ville de Stains

Condition de remboursement		
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

ARTICLE DEUX : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur La Maison du CIL SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE TROIS : La commune de Stains s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources financières pour couvrir les charges de ce Prêt.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et La Maison du Cil SA d'HLM, ci-annexé.

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Maison du Cil SA d'HLM et la commune de Stains, jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera la garantie communale, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 10 - Convention financière pour la réalisation de la Médiathèque Louis ARAGON à Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la participation de la commune de Stains d'un montant de 750 000 euros TTC pour la réalisation de la médiathèque Louis Aragon à Stains.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la convention financière ci-annexée, à passer avec l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour la réalisation de la Médiathèque Louis Aragon à Stains.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 - Garantie de transfert de prêt de l'OPIEVOY à l'OPH Plaine Commune Habitat
Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 80 081,47 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE DEUX : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

- Type de prêt : taux fixe à 1%
- N° du contrat initial : 0155948
- Montant initial du prêt en euros : 80 081,47 €
- Capital restant dû au 31/12/2017 : 11 271,99 €
- Quotité garantie : 100%
- Durée résiduelle du prêt au 31/12/2017 : 4,33 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Ex/Ex
- Taux d'intérêt actuariel : 1%

ARTICLE TROIS : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE QUATRE : S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

ARTICLE CINQ : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Affaire n° 12 - Contrat Local Etudiant 2017-2018

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix**
Compte-rendu du Conseil municipal du 05 octobre 2017

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : VOTE l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat Local Etudiant 2017-2018, soit 100 000 €.

ARTICLE DEUX : APPROUVE les termes du Contrat Local Etudiant 2017-2018 et de la charte du Contrat Local Etudiant 2017-2018.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2017-2018 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat Local Etudiant 2017-2018 à passer avec chaque lauréat.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 - Convention entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à l'organisation de séances publiques de vaccinations gratuites au Centre municipal de santé Colette Coulon

Rapporteur : Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention ci-annexée, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à l'organisation de séances publiques de vaccinations gratuites au Centre Municipal de Santé Colette Coulon,

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Convention de partenariat entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée, entre la Commune de Stains et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 - Convention pour l'opération partenariale relative à la pratique partagée et solidaire du sport

Rapporteur : Favella HIMEUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention pour l'opération partenariale relative à la pratique partagée et solidaire du sport entre la commune de Stains, la Fédération Sportive Gymnique du Travail de Seine-Saint-Denis (FSGT93), le Collège Joliot Curie de Stains, et l'Externat Médico Pédagogique (EMP) Henri Wallon, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Programmation 2017 des crédits de la "Politique de la ville"

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 refus de prendre part au vote** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** le tableau de programmation du contrat de ville de STAINS pour l'année 2017 ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **VALIDE** la participation financière de la commune à la programmation 2017 du contrat de ville, valant individualisation des subventions accordées par la commune de Stains aux différents opérateurs et projets validés.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le tableau de programmation du contrat de ville 2017, pour la commune de Stains.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes au tableau de programmation du contrat de ville 2017 sont inscrites au budget de l'exercice 2017.

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 17 - Convention partenariale d'accompagnement du contrat d'exploitation du réseau de Goussainville

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention partenariale, ci-annexée, entre la commune de Stains, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les Courriers d'Ile-de-France (CIF).

ARTICLE DEUX : **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

Affaire n° 18 - Convention foncière du Clos Saint-Lazare à Stains - Approbation de l'avenant n°2

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention foncière du Clos-Saint-Lazare à Stains, entre Seine-Saint-Denis Habitat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2, ainsi que toutes pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence, et à procéder à leur exécution.

Affaire n° 19 - ZAC des Tartres - Approbation de la Charte d'Aménagement Soutenable

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : APPROUVE la Charte d'Aménagement Soutenable de la ZAC des Tartres.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite Charte ainsi que tout acte y afférent et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 20 - ZAC des Tartres // Groupe scolaire 19 classes // Avis sur le programme des équipements publics de la ZAC des Tartres, engagement du projet de groupe scolaire et approbation de ses modalités de réalisation, de financement

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE

Ville de Stains

(par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat) M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : EMET un avis favorable sur le programme des équipements publics de la ZAC des Tartres.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le principe de réalisation d'un groupe scolaire de 19 classes sur la partie stanoise de la ZAC des Tartres.

ARTICLE TROIS : APPROUVE l'étude de programmation du groupe scolaire de 19 classes et le budget global du projet, estimé au stade de l'étude de programmation, à 11 millions d'euros HT.

ARTICLE QUATRE : APPROUVE la réalisation du groupe scolaire de 19 classes sous la maîtrise d'ouvrage de la SPL Plaine Commune Développement, aménageur de la ZAC des Tartres.

ARTICLE CINQ : APPROUVE les modalités de financement du groupe scolaire sur la base d'un budget global de 11 millions d'euros HT, à savoir :

- Financement du groupe scolaire n°1 par l'opération d'aménagement à hauteur de 4 845 000 euros HT,
- Préfinancement par la Ville de Pierrefitte-sur-Seine à hauteur de sa quote-part provenant de l'opération d'aménagement, soit 2 380 000 euros HT,
- Financement complémentaire de la Ville de Stains, à hauteur 3 775 000 euros HT, préfinancé en totalité par l'opération d'aménagement.

ARTICLE SIX : APPROUVE les modalités de remboursement des financements complémentaires du groupe scolaire par la Ville de Stains, à savoir :

- Remboursement par la Ville de Stains à la Ville de Pierrefitte-sur-Seine de sa quote-part issue de l'opération d'aménagement, soit 2 380 000 euros HT, dès l'engagement des travaux du second groupe scolaire, situé sur la partie pierrefittoise de la ZAC, selon des modalités de versement à définir entre la Ville de Stains et la Ville de Pierrefitte-sur-Seine,
- Remboursement par la Ville de Stains à l'opération d'aménagement de sa participation au titre du financement du groupe scolaire, soit 3 775 000 euros HT, au plus tard à la fin de la concession d'aménagement, soit en 2027, selon des modalités de versement à définir entre la Ville de Stains, Plaine Commune et la SPL Plaine Commune Développement,

ARTICLE SEPT : APPROUVE les modalités d'incorporation dans le patrimoine communal bâti, au fur et à mesure de la remise de l'ouvrage par la SPL Plaine Commune Développement à la commune de Stains.

ARTICLE HUIT : APPROUVE la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n°1 de la ZAC des Tartres entre l'Etablissement public territorial Plaine Commune, la société publique locale Plaine Commune Développement, la commune de Stains et la commune de Pierrefitte-sur-Seine.

ARTICLE NEUF : AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de financement et de réalisation du groupe scolaire n°1 de la ZAC des Tartres ainsi que tout acte permettant de procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DIX : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets des exercices des années considérées correspondant à la réalisation des engagements de la commune de Stains, issus des décisions ci-dessus visées.

Affaire n° 21 - Amplifions notre mobilisation pour exiger des transports lourds à Stains !
Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)

ARTICLE UN : ENCOURAGE Plaine Commune et les villes alentours à se mobiliser aux côtés des Stanois pour obtenir des transports « dignes de ce nom » dès à présent et à porter le scénario de l'arrivée d'un tramway en 2025 et d'un métro en 2035.

ARTICLE DEUX : DEMANDE à Ile-de-France Mobilités (anciennement STIF), à la Région Ile-de-France et à l'État de débloquer des moyens financiers en faveur des habitants afin d'obtenir réparation face aux inégalités territoriales qui ne peuvent plus continuer.

Affaire n° 22 - Stains défend une gestion publique de l'eau, bien commun !
Rapporteur : Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE (par mandat), Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat) et **2 abstentions** (Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER)

ARTICLE UN : SE PRONONCE pour que la ville de Stains ne réadhère pas au SEDIF et s'engage dans une étude de faisabilité précise pour la construction d'une gestion publique,

ARTICLE DEUX : DEMANDE à l'EPT Plaine Commune de permettre la sortie du SEDIF pour les villes qui le souhaitent.

ARTICLE TROIS : MANDATE le Maire de Stains pour prendre contact avec « Eau de Paris » pour faire réaliser les études de faisabilité dans le cadre du marché d'études bilatérales que cet

organisme a ouvert. Cette démarche n'impliquant pas de coût financier pour notre ville, les études sont prises en charge par Eau de Paris.

ARTICLE QUATRE : MANDATE le Maire de Stains pour interroger « Eau de Paris » sur le futur mode de gouvernance avec les nouvelles villes adhérentes : représentation, choix des orientations, place des associations d'usagers, transparence, coopération décentralisée...

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-deux heures dix

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

